

Consommation de tabac : la baisse s'est accentuée depuis 2003

Danielle Besson, division Synthèses des biens et services, Insee

Depuis la loi Évin de 1991, le prix du tabac a été nettement relevé à plusieurs reprises et les achats à prix constants ont baissé de 3,4 % par an en moyenne. La tendance à la baisse s'est accentuée sur la période récente, de fortes hausses des prix ayant entraîné une chute de près de 30 % des achats en volume de tabac en France entre 2002 et 2004. Toutefois, ce phénomène s'est accompagné d'achats supplémentaires par rapport à 2002 dans les pays frontaliers, qui correspondraient à environ 6 % des achats de tabac en France en 2004. En 2005, le prix et le volume des achats de tabac se sont stabilisés.

Les cigarettes blondes avec filtre sont préférées aux brunes. Les fumeurs délaissent la pipe mais les achats de cigares et de cigarillos augmentent. Le tabac à rouler, moins cher que les cigarettes, bénéficie d'un effet de transfert.

En consacrant 1,7 % de leur budget au tabac en 2004, les Français se situent en dessous de la moyenne de l'Europe des 25 (2,0 %) : les prix sont plus élevés en France, mais la consommation est plus faible.

La dépense en tabac est comptabilisée avec l'ensemble des achats alimentaires pour la consommation à domicile. En 45 ans, la part de budget que les ménages consacrent à ces dépenses s'est réduite : elle est passée de 32 %

en 1960 à 17 % en 2005 (*tableau 1*). Dans ce budget, le poids des dépenses consacrées à la fois au tabac et aux boissons alcoolisées est resté quasiment stable à 18 % en 2005 : tandis que la part du budget en tabac a augmenté, de 6,6 % en 1960 à 9,6 % en 2005, celle des boissons alcoolisées a diminué dans les mêmes proportions. En 2005, les Français dépensaient donc quasiment autant en tabac qu'en boissons alcoolisées. Leurs dépenses en tabac se sont élevées à 15,5 milliards d'euros soit 1,6 % de leur budget de consommation, représentant 305 euros par adulte de 15 ans et plus (*sources*). Avec 3 adultes sur 10 déclarant fumer régulièrement ou occasionnellement en 2005, contre 5 sur 10 en 1960, le budget annuel d'un fumeur est donc de 1 020 euros.

De nombreuses mesures ont été prises afin de limiter les effets de la consommation de tabac sur la santé, en protégeant notamment les non-fumeurs contre les risques du tabagisme passif : les lois « Veil » en 1976 puis « Évin » en 1991, et plus récemment la loi de 2003 interdisant la vente de tabac aux mineurs (*encadré 1*). Dès 1991, une politique de hausse des prix a aussi été mise en place. Ainsi, le prix du tabac a progressé de façon identique à celui des boissons alcoolisées jusqu'en 1992. Il a été ensuite relevé à un rythme nettement plus soutenu.

Depuis 1991, la consommation a diminué en volume mais pas en valeur

Entre 1960 et 2005, les achats de tabac en France, quelle que soit leur forme, ont augmenté de 1,0 % en moyenne par an à prix constants avec trois périodes d'évolution très différentes (*sources et graphique 1*). Jusqu'en

① Dépenses en produits alimentaires, boissons et tabac

	Coefficients budgétaires, en %				Montant (milliards d'euros)
	1960	1976	1991	2005	2005
Poids des produits alimentaires, boissons et tabac dans la dépense de consommation des ménages	32,2	22,1	18,6	17,0	//
Total des produits alimentaires, boissons et tabac, dont :	100,0	100,0	100,0	100,0	162,4
Tabac	6,6	5,2	6,4	9,6	15,5
Boissons alcoolisées	12,4	11,1	9,2	8,7	14,1
Boissons non alcoolisées	4,5	4,9	5,0	6,2	10,1
Produits alimentaires	76,5	78,8	79,4	75,5	122,7

Source : Comptes nationaux, Insee

1976, date de la loi « Veil », les achats ont crû de 3,8 % par an, favorisés par un prix relatif du tabac qui diminuait par rapport à l'ensemble des prix de la dépense de consommation des ménages. La « loi Veil » a induit une inflexion, la hausse des achats passant à + 2,4 % par an entre 1976 et 1991, le prix relatif du tabac se stabilisant.

À partir de 1991, la loi « Évin » a amorcé une période de fortes augmentations du prix des cigarettes. Le prix relatif a ainsi été multiplié par 3 entre 1991 et 2005. Il en est résulté une hausse annuelle de 5,7 % en moyenne des achats à prix courants et une augmentation de la part de ce poste dans le budget alimentaire, malgré la baisse des achats en volume de 3,4 % par an.

En 2003 et 2004, la baisse des achats en volume s'est accentuée : - 15,7 % par an. Cette inflexion traduit d'abord les fortes revalorisations du prix du tabac, de 19,3 % par an entre 2002 et 2004. Mais la baisse des achats a été supérieure à ce que semble suggérer le comportement des consommateurs lors des revalorisations passées : alors que, depuis 25 ans, une hausse de 1 % du prix relatif du tabac induisait une baisse des achats en volume de l'ordre de - 0,3 % (autrement dit une « élasticité - prix » évaluée à - 0,3), la baisse des achats en 2003 et 2004 est comparable dans son ampleur à la hausse des prix. Ce changement de comportement peut s'expliquer par l'ampleur exceptionnelle des revalorisations tarifaires. Il peut également être imputé à la loi de 2003 interdisant la vente de tabac aux mineurs de moins de 16 ans. Cette baisse des achats sur le territoire français peut aussi s'expliquer par la hausse entre 2002 et 2004 des achats transfrontaliers effectués par les Français. Elle peut être estimée à environ 6 % du volume total en 2004 des achats de tabac en France (encadré 2). En 2005, le prix du tabac a augmenté de 0,5 % et la consommation a diminué de 0,6 % ; l'impact sur les achats transfrontaliers supplémentaires par rapport à ceux de 2004 a été négligeable.

Plus blondes et plus minces, les cigarettes sont aussi moins consommées

Les cigarettes constituent, en 2005, les trois quarts de la consommation totale

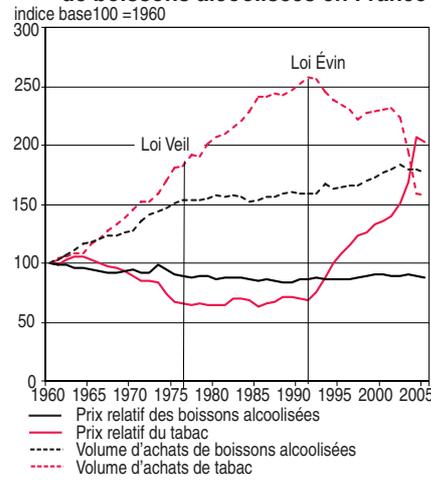
en poids de tabac, après un pic proche de 90 % en 1991, juste avant la loi « Évin ». Les achats en France sont passés de 47 milliards d'unités en 1960 à 97 milliards en 1991, puis ont chuté à 55 milliards en 2005 (tableau 2). En 2005, les achats par adulte de plus de 15 ans ont atteint 3 cigarettes par jour en moyenne. Ils étaient inférieurs à ceux de 1960 (3,7 cigarettes), après avoir atteint leur plus haut niveau avec 5,7 cigarettes par adulte et par jour en 1991.

Le poids total des cigarettes achetées en France a aussi régressé, passant de 55 milliers de tonnes en 1960 à 44 milliers

en 2005 (sources). Cette baisse, malgré l'augmentation sur la même période du nombre d'unités vendues, s'explique par la diminution du poids moyen de tabac dans les cigarettes : ce poids est passé de 1,2 gramme en 1960 à 0,8 gramme en 2005. Compte tenu de l'évolution de la population depuis 45 ans (+ 47 %), les achats moyens par adulte de plus de 15 ans et par jour ont diminué de 46 % entre 1960 (4,3 grammes) et 2005 (2,3 grammes) (graphique 2).

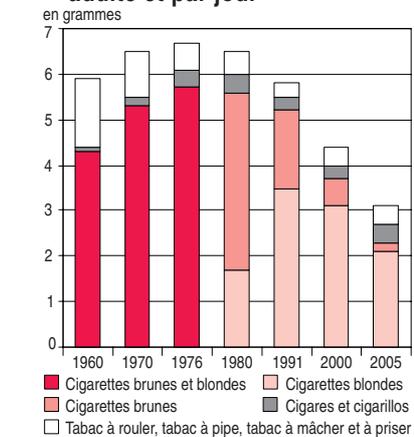
Aujourd'hui, les Français fument presque exclusivement des cigarettes avec filtre : 94 % des cigarettes vendues

① Évolution des achats de tabac et de boissons alcoolisées en France



Source : comptes nationaux, Insee.

② Achats de tabac en France par adulte et par jour



Le partage des cigarettes blondes et brunes n'est disponible qu'à partir de 1978.

Sources : Insee, Altadis.

Encadré 1

Consommation de tabac et législation

1976 : la « loi Veil » impose d'inscrire sur les paquets de cigarettes la mention « Abus dangereux » et interdit de fumer dans certains lieux à usage collectif. Depuis la loi, des campagnes d'information anti-tabac se sont succédées.

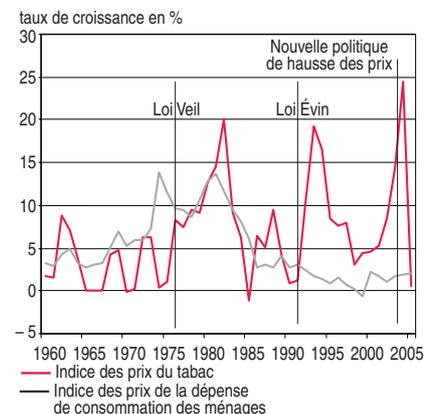
1991 : adoption de la « loi Évin » relative à la réglementation de la publicité en faveur du tabac. La loi interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif notamment scolaire, sauf dans les emplacements expressément réservés aux fumeurs. Elle favorise aussi les augmentations du prix des cigarettes, notamment en sortant le tabac du calcul de l'évolution des prix utilisée pour les revalorisations des prestations familiales et de retraite (graphique 4).

2003 : l'arrêté du 5 mars donne obligation d'apposer visiblement sur les paquets vendus un avertissement de caractère sanitaire « Fumer tue » ou « Fumer nuit gravement à votre santé et à celle de votre entourage » ; la loi du 24 juillet interdit la vente des paquets de moins de 20 cigarettes et la vente de tabac

aux mineurs de moins de 16 ans et vise à lutter contre le tabagisme des jeunes.

Cette politique se poursuit, avec en 2006 la limitation des quantités de tabac transportées par les particuliers et en 2007 l'interdiction prévue de fumer dans les lieux publics.

④ Indice des prix du tabac depuis 1960



Sources : comptes nationaux, indice des prix à la consommation, Insee.

en 2005 étaient avec filtre, contre seulement 11 % en 1960. C'est depuis 1985 que le nombre de brunes est devenu inférieur à celui des blondes : aujourd'hui, 9 cigarettes sur 10 sont blondes, soit 7 de plus qu'il y a 25 ans.

Davantage de cigares, cigarillos et tabac à rouler

Bien que la consommation de cigares et de cigarillos reste faible par rapport à celle des cigarettes (1,8 milliard d'unités en 2005), elle a été multipliée par plus de 3 en 45 ans. De 1960 à 1976, elle avait progressé de façon soutenue (+ 7,1 %

par an en moyenne). Ensuite, elle a pâti du succès de la cigarette, puis bénéficié de son recul : diminution de 0,9 % par an entre 1976 et 1991, puis croissance de 1,6 % par an jusqu'en 2005.

Le poids moyen du cigare est de 4,0 grammes, celui du cigarillo de 1,6 gramme. Depuis 1960, la consommation moyenne de cigares et cigarillos par adulte de plus de 15 ans a aussi été multipliée par trois pour atteindre 0,4 gramme par jour en 2005. En 45 ans, parmi les types de produits issus du tabac, la part de la consommation de cigares et de cigarillos a augmenté de 10 points alors que celle de tabac à rouler et à pipe et très marginalement de tabac à mâcher et à priser a diminué de

11 points. Cette diminution traduit surtout la désaffection pour le tabac à pipe, dont la consommation moyenne en tonnes a diminué de 73 % depuis 15 ans. Sur la même période, la consommation de tabac à rouler a été multipliée par plus de trois pour atteindre 0,4 gramme par adulte de 15 ans et plus et par jour. Elle a bénéficié d'un transfert vers des produits moins chers que les cigarettes.

Les Français ne sont pas les plus gros consommateurs de tabac

Les Français ne sont pas les plus gros consommateurs de tabac au sein de l'Union européenne. Avec 1,7 % de leur budget consacré au tabac en 2004 (1,6 % en 2005), ils se situent en dessous de la moyenne de l'Europe des 25, qui atteint 2,0 %.

Les parts de budget de chacun des pays dépendent du niveau des prix du tabac, du pouvoir d'achat des ménages ainsi que de leurs habitudes de consommation (*graphique 3*). La France se particularise par un prix assez élevé et un volume d'achat plutôt moindre par rapport à la moyenne de l'Union européenne. Avec des prix plus faibles et une consommation un peu plus élevée, les parts de budget consacrées au tabac des Allemands (1,8 %) et des Italiens (1,7 %) sont proches. Celle des Britanniques (2,1 %) est plus élevée, avec le prix des cigarettes le plus fort de l'Europe des 25. La Grèce et l'Estonie se singularisent par un prix nettement plus faible que dans les autres pays de l'Union et des consommations à pouvoir d'achat égal les plus élevées d'Europe. Ainsi, les parts de budget consacrées au tabac sont de 4,0 % en Grèce et 3,0 % en Estonie.

Les achats très élevés au Luxembourg s'expliquent notamment par d'importants achats des résidents des pays limitrophes, favorisés par des taux de taxes parmi les plus faibles de l'Union.

Sources

– Comptabilité nationale, chiffres 2005 concernant la consommation des ménages. Ces données concernent les achats des ménages en France. Elles incluent le tabac en vente restreinte (armée, hospices...) jusqu'à sa suppression en 1987. La consommation calculée à partir des ventes en France ne comprend pas les achats transfrontaliers et la contrebande. Les

2 Achats de tabac en France en millions d'unités et en tonnes

	Unité	1960	1970	1976	1980	1991	2000	2005
Cigarettes :	million	46 546	69 650	83 872	87 628	97 100	82 514	54 801
blondes ¹	million	nd	nd	nd	26 464	65 640	68 074	49 284
brunes ¹	million	nd	nd	nd	61 164	31 460	14 440	5 517
dont filtres	million	5 120	25 771	49 736	53 804	78 166	75 088	51 623
Cigarettes (A)	tonne	55 009	75 982	86 922	87 628	86 928	66 797	43 841
Cigares et cigarillos, dont :	million	567	972	1 696	1 926	1 474	1 712	1 848
cigarillos ²	million	326	426	338	1 772	1 386	1 632	1 823
cigares	million	241	546	1 358	154	88	80	25
Cigares et cigarillos (B)	tonne	1 486	2 866	5 973	7 053	5 398	6 269	6 767
Scaferlatis (C), dont :	tonne	18 053	13 366	8 705	7 140	4 905	7 170	7 781
tabac à rouler ³	tonne	nd	nd	nd	nd	2 193	5 581	7 009
tabac à pipe ³	tonne	nd	nd	nd	nd	2 712	1 589	772
Tabac à mâcher et à priser (D)	tonne	998	694	691	516	394	358	340
Poids total (A+B+C+D)	tonne	75 546	92 908	102 291	102 337	97 625	80 594	58 729

1. Les données ne sont disponibles qu'à partir de 1978.

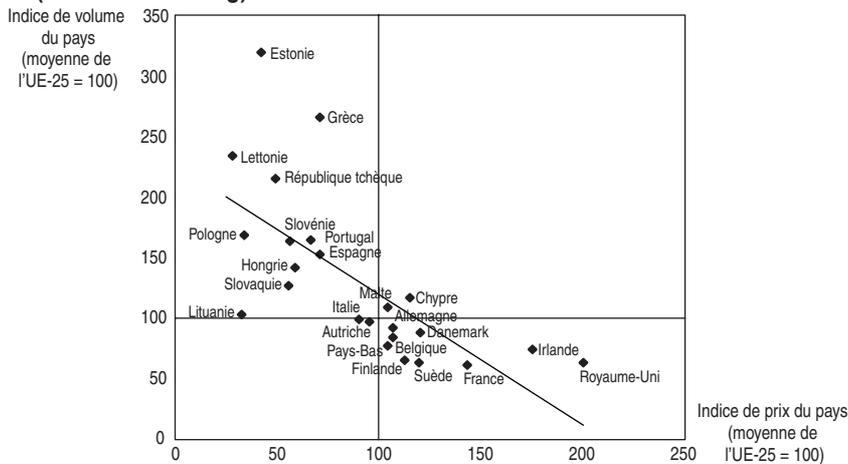
2. À partir de 1980, les cigarillos comprennent les petits cigares inférieurs à 3 grammes.

3. Les données ne sont disponibles qu'à partir de 1990.

Les données en italique de l'année 2005 sont des estimations sur la base des données 2004.

Sources : Altadis et « Le tabac en France, les vrais chiffres », La documentation française, 2004.

3 Consommation de tabac dans l'Union européenne des 25 en 2004 (hors Luxembourg)



Champ : Europe des 25, hors Luxembourg (compte tenu d'une forte proportion d'achats transfrontaliers).

Lecture : l'indice 100 correspond à la moyenne européenne, tant pour les indices de prix que pour les indices de volume relatifs à l'Union européenne des 25 pays. La droite de régression illustre le lien entre prix et achats en volume, à pouvoir d'achat égal, entre les différents pays : plus les prix sont élevés, moins ce volume est important. Le coefficient de la pente de cette droite suggère qu'un prix supérieur de 1 % à la moyenne de l'Union conduit à un volume de consommation inférieur de 1 % à la moyenne. Les pays situés au-dessus de la droite (par exemple la Grèce ou le Royaume-Uni) ont, compte tenu de l'effet prix, une propension à consommer plus forte que les autres.

Sources : comptes nationaux, Insee et Eurostat.

dépenses de consommation des résidents hors du territoire et des non-résidents sur le territoire sont par ailleurs comptabilisées dans le « solde territorial » sans distinction par types de produits.

– Société Altadis. Altadis distribution (fruit de la fusion en 2000 entre l'ex-Seita et Tabacaleros) couvre 98 % des ventes en France métropolitaine ; s'y ajoute la consommation de tabac en Corse, dont la législation est spécifique, et dans les départements d'outre-mer, estimée à environ 6 % des ventes en valeur d'Altadis.

– Direction générale des Douanes et Droits indirects.

– Eurostat : données sur les parités de pouvoir d'achat.

– Institut national de prévention et d'éducation pour la santé : données du Baromètre santé, 2005.

Prix constants :

Dans l'ensemble du texte, les agrégats exprimés en volume ou à « prix constants » sont calculés aux prix de l'année précédente.

La différence entre les évaluations de consommation à prix constants et les évaluations en quantités par adulte proviennent à la fois de l'augmentation de la population de plus de 15 ans (+ 47 % en 45 ans) et des effets d'amélioration de la qualité (présence d'un filtre...).

Définition

Parité de pouvoir d'achat

Les indices de niveaux de prix utilisés pour les comparaisons internationales (*graphique 3*) sont calculés en « parité de pouvoir d'achat » par Eurostat, sur la base de la comparaison d'un grand nombre de produits identiques. Ces indices de prix permettent de déterminer des volumes d'achats qui soient comparables entre pays. Ces achats en volume sont rapportés au nombre d'habitants puis au pouvoir d'achat relatif du PIB, afin de neutraliser l'effet de revenu sur la relation entre les achats de tabac et les prix ; autrement dit, ils sont calculés à niveau de revenu donné entre les différents pays.

Bibliographie

« La consommation des ménages en 2005 », *Insee Résultats Société* n° 54, août 2006, www.insee.fr

Altadis : site internet www.altadis.com

Centre de documentation et d'information sur le tabac : *tabac news*, publication annuelle.

« Le tabac en France : les vrais chiffres », C. Hill et A. Laplanche, La documentation française, 2004.

« Contrebande et vente de tabac 1999-2004 » C. Ben Lakhdar, *Tendances*, n°44 novembre 2005, Observatoire Français des drogues et toxicomanies.

« Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2003 », direction générale des Douanes et des Droits indirects, 2002.

« Les fumeurs face aux récentes hausses du prix du tabac », *Insee Première* n° 551, octobre 1997.

Encadré 2

Supplément d'achats transfrontaliers et hausse des prix

En 2003 et 2004, la baisse des achats de tabac en France peut aussi s'expliquer par la hausse des achats effectués par des résidents des départements « frontaliers » dans des pays où les cigarettes sont moins taxées. Les achats transfrontaliers sont les seuls achats légaux faits à l'étranger, sans limite de quantité mais pour compte propre et non destinés à être revendus. Sans que le niveau de 2002 soit connu, une évaluation des seuls achats supplémentaires en 2003 et 2004 par rapport à l'année 2002 a été menée. La hausse des achats à l'étranger des Français résidant dans des départements « non frontaliers » n'est pas mesurée ici.

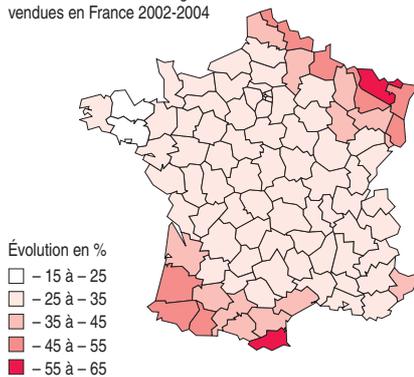
Pour cette évaluation, un groupe de 23 départements dits « frontaliers » suffisamment proches d'un pays où les prix du tabac sont particulièrement attractifs (Belgique, Luxembourg, Allemagne, Espagne et Andorre) a été distingué du groupe « témoin » des autres départements de métropole (hors Corse). En 2004, les ventes de cigarettes en unités du groupe « frontalier » ont baissé de 44 % par rapport à 2002 alors que celles des autres départements ont baissé de 27 %. Les achats supplémentaires de cigarettes effectués à l'étranger par les résidents français par rapport à 2002 sont ici estimés comme l'écart entre les baisses des ventes de cigarettes des deux groupes. Ils sont ensuite valorisés par le prix de la cigarette la plus demandée dans le pays frontalier considéré.

Au total, les achats transfrontaliers supplémentaires par rapport à ceux de 2002 correspondraient à 2 % du nombre de cigarettes vendues en France en 2003 puis à 6 % des ventes de 2004 (*carte*). La valeur estimée de ces achats supplémentaires est de 235 millions d'euros en 2003 et de 619 millions en 2004.

Les prix des autres formes de tabac ayant augmenté de façon comparable, la hausse des achats transfrontaliers de ces produits peut être supposée similaire à celle estimée pour les seules cigarettes. Globalement, la hausse des quantités de tabac achetées dans les pays voisins correspondrait ainsi en 2004 à environ 6 % du volume total des achats de tabac en France.

Baisse de la vente de cigarettes en France de 2002 à 2004

Évolution du nombre de cigarettes vendues en France 2002-2004



Source : Confédération des buralistes de France, service études et marchés.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Vous pouvez vous abonner gratuitement au avis de parution dans <http://www.insee.fr/fr/ppp/abonnement/abonnement.asp#formulaire>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2006

Abonnement annuel : 74 € (France) 92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____ Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature _____

Direction Générale :

18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :

Jean-Michel Charpin

Rédacteur en chef :

Daniel Temam

Rédacteurs : C. Benveniste,

C. Dulon, A.-C. Morin

T. Méot

Maquette : C. Kohler

Code Sage IP061110

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2006



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES